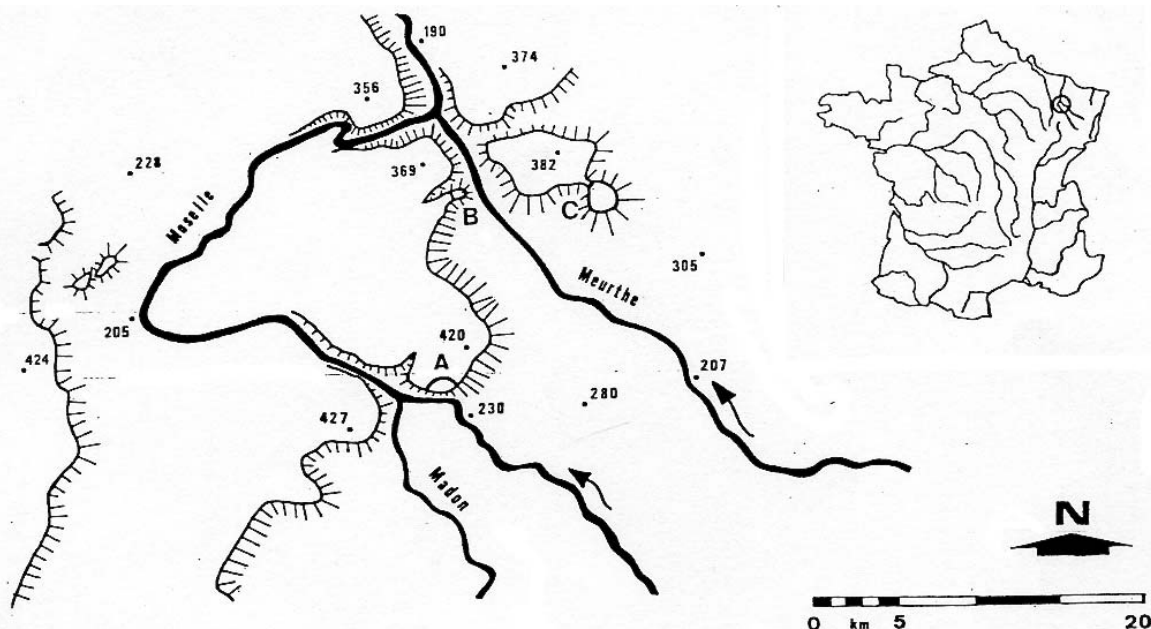


La Cité d’Affrique de Messein, habitat fortifié du V^e siècle avant notre ère.

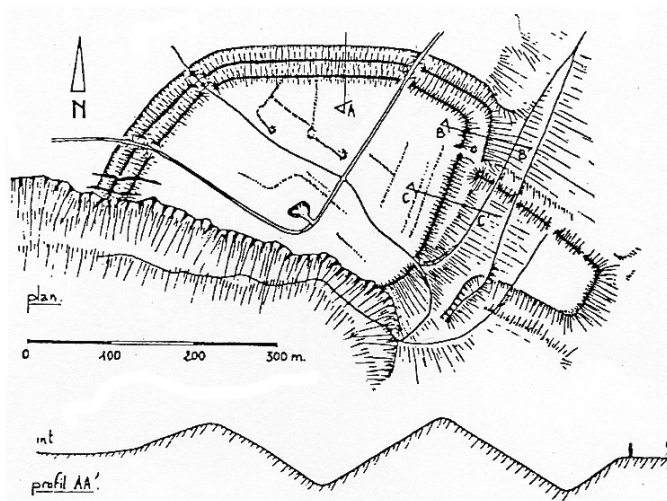
par Jean-Paul LAGADEC



1. Plan de situation de la Cité d’Affrique (A) et des deux autres fortifications à rempart calciné : La Fourasse (B) et la butte Sainte-Geneviève (C).

La Cité d’Affrique, habitat fortifié de hauteur construit vers 500 avant notre ère sur la commune de Messein, est le site majeur en Lorraine de la période dite du Hallstatt D 3 (500-450 av J.-C.). Bâtie sur un rebord de cuesta, à l’extrémité sud-est du plateau de Haye, elle domine de 180 mètres le cours de la Moselle légèrement en amont de son confluent avec le Madon (1).

La Cité d’Affrique contrôle ainsi une importante voie de communication qui met en relation les vallées du Rhin et de la Moselle avec celles de la Saône et du Rhône par l’intermédiaire du Madon. Les affleurements de minerai de fer à proximité du site, le commerce du sel produit à une trentaine de kilomètres de là dans la vallée de la Seille, l’agriculture et l’élevage pratiqués dans les plaines du Saintois et du Vermois, constituent en outre des atouts économiques importants.



2. Plan de la Cité d’Affrique et profil actuel de la double fortification.

LE SYSTÈME DÉFENSIF

La Cité d’Affrique est constituée de deux enceintes distinctes : une enceinte principale (Cité d’Affrique proprement dite) et une enceinte annexe appelée «Vieux Marché» sur le plan cadastral de la commune de Messein.

L’enceinte principale a une superficie enclose de sept hectares, à une altitude variant de 402 à 412 mètres. Son système défensif, de forme proche d’un trapèze, est composé au Nord et à l’Ouest d’une double fortification (deux remparts et deux fossés), longue de six cents mètres et large de soixante mètres. La différence entre le fond des fossés et le sommet des remparts est encore par endroit de dix mètres. Au Sud, les «Roches Saint Joseph», constituées de falaises abruptes d’une vingtaine de mètres de hauteur, forment une défense naturelle infranchissable. Enfin, à l’Est, l’enceinte est protégée par un rempart long de deux cent cinquante mètres, présentant un relief d’un mètre cinquante vers l’intérieur et de neuf mètres vers l’extérieur. Ce dernier rempart est percé en deux endroits qui sont probablement les entrées primitives.

L’enceinte annexe ou «Vieux Marché» est installée sur une plate-forme aménagée dans la pente du coteau. De forme rectangulaire, elle a une superficie de deux hectares. Elle est protégée au sud et au nord par des remparts longs de deux cents mètres précédés par endroit d’un fossé. L’ensemble des deux enceintes approche les quatorze hectares, fortifications comprises. La Cité d’Affrique est le seul cas de fortification de rebord de plateau à double rempart connu en France.

LES FOUILLES ANCIENNES

L’importance de ce site, à une dizaine de kilomètres de Nancy, n’a pas manqué d’attirer, au XIX^e siècle, érudits et archéologues lorrains. En 1840, Dugas de Beaulieu pratique quelques fouilles dans l’enceinte qu’il attribue à l’époque romaine. En 1887, François Barthélémy découvre, dans plusieurs sondages, de la céramique grossière comparable à celle des tumuli et date la fortification de l’âge du fer. Enfin, Jules Beaupré a mené, entre 1902 et 1912, plusieurs campagnes de fouilles qui fournissent un abondant mobilier métallurgique permettant d’attribuer l’occupation du

site à la fin du premier âge du fer et au début du second. Entre temps, une étonnante découverte avait donné quelques précisions sur l’architecture des remparts. En 1885, une route militaire fut construite sur le plateau de Haye pour relier les forts de Frouard et de Pont-Saint-Vincent, dans le cadre des fortifications Seré de Rivière. Cette route stratégique coupa les remparts de la Cité d’Affrique en deux endroits et mit au jour une quantité considérable de chaux parfois mêlée à du charbon de bois. Charles Cournault, qui observa le phénomène, établit un parallèle entre le rempart «calciné» de la Cité d’Affrique et les remparts «vitrifiés» d’Écosse et publia ses observations dans le Journal de la Société d’Archéologie Lorraine.

LES FOUILLES PROGRAMMÉES (1980-1988)

Les fouilles programmées, menées de 1980 à 1988, par le Cercle d’Études Locales de Ludres dans le cadre d’un programme national de recherche sur les habitats fortifiés de hauteur, ont fait progresser considérablement les connaissances sur les structures et la fonction de la Cité d’Affrique. Les travaux, qui ont porté sur les fortifications et les zones d’habitat, ont été menés avec le concours de plusieurs laboratoires et notamment le Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG-CNRS) de Nancy-Vandœuvre (A. Ploquin, géologue).

L’ARCHITECTURE DU REMPART INTÉRIEUR

Si, aujourd’hui, les remparts, vieux de 2500 ans, ont l’aspect de simples talus, les fouilles ont révélé qu’ils ont été construits selon une architecture bien précise, alliant la pierre, l’argile, le bois et la chaux. Une coupe pratiquée dans le rempart intérieur de la double fortification en son angle nord-est large de quatre mètres, longue de vingt-quatre mètres et haute de neuf mètres a permis d’y relever deux zones distinctes :

- le rempart lui-même, haut de quatre mètres et large de quinze mètres, construit au bord d’une petite falaise de trois mètres d’abrupt.

- un glacis, long de neuf mètres, s’appuyant sur la falaise préalablement rectifiée et purgée de ses éboulis, et venant mourir sur une terrasse aménagée entre les deux lignes de défense.

Le rempart comprend cinq structures différentes s’appuyant partiellement les unes sur les autres, soit de bas en haut :

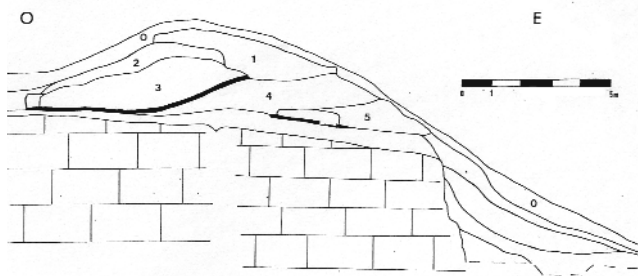
5 En bordure de falaise, une assise de pierres bloquée par un premier noyau de chaux.

4 Un talus de terre et petites pierres renforcé par deux lits de poutres.

3 Une énorme masse de chaux, large de sept mètres et trente centimètres et atteignant un mètre quatre-vingt dix de hauteur.

2 Un manteau d'argile et de pierres recouvrant la chaux.

1 Un mur de pierres à parois verticales, renforcé de murets internes. Il constituait un véritable chemin de ronde, large de six mètres quarante-cinq, probablement couronné par une palissade crénelée.



3. Coupe schématique du rempart

L'ÉNIGME DES REMPARTS CALCINÉS

La présence de chaux dans les remparts proto-historiques dits «calcinés» en milieu calcaire ou de vitrifications dans les remparts dits «vitrifiés» en milieu granitique a longtemps constitué une véritable énigme pour les archéologues. Dans son ouvrage *L'Univers Mystérieux*, le journaliste britannique Arthur Clarke a même élevé ce phénomène au rang des grandes curiosités de l'humanité.

Nous laisserons de côté les hypothèses fantaisistes émises au cours de ces deux derniers siècles comme les éruptions volcaniques ou les feux-signaux allumés sur les remparts, pour nous limiter à des théories plus sérieuses avancées par des archéologues. Certains ont tenté de démontrer que la chaux a été produite par l'incendie accidentel d'un rempart à poutrage interne mais les essais de calcination expérimentale n'ont pas abouti. Pour d'autres, le matériau dit «calciné» est en réalité du tuf ou une altération naturelle du calcaire après un incendie. À la Cité d'Affrique, les travaux de terrain (qui ont mis en évidence la présence de

deux noyaux de chaux bien distincts et situés à des niveaux différents, fait unique dans la fortification proto-historique) et les analyses effectuées en laboratoire, complémentaires et parfaitement concordants, apportent une réponse catégorique à ce problème. La chaux a été obtenue par la calcination de pierres calcaires dans de véritables fours élaborés in situ. Les vestiges de la chambre de chauffe dont l'armature était constituée d'un croisillon de poutres en chêne ont été mis au jour, contenant encore de la charbonnette. Le croisillon, recouvert d'un clayonnage pour supporter les roches à cuire, laisse un vide d'environ cinquante centimètres de hauteur suffisant pour enfourner le combustible. Les analyses ont montré que le matériau calciné est un mélange de chaux et de ciment obtenu en portant des pierres mêlées de marne et d'argile à des températures atteignant localement 1200 degrés. Le volume de chaux contenu dans le rempart intérieur de la double fortification est de l'ordre de 6000 mètres cubes.

LES NIVEAUX D'HABITAT

Les fouilles anciennes et récentes ont mis au jour des vestiges d'habitats continus le long des remparts comme en bordure de la falaise sur une longueur de mille deux cents mètres. La population résidant dans l'enceinte peut donc être évaluée à plusieurs centaines de personnes dont de nombreux artisans comme le prouve l'abondant mobilier découvert. Celui-ci se compose d'environ un millier d'objets ou fragments d'objets en fer, bronze, or, verre, ambre, lignite, jayet, silex, rhyolite, terre cuite ainsi que des quantités considérables d'ossements d'animaux et de tessons de céramique.

L'ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE

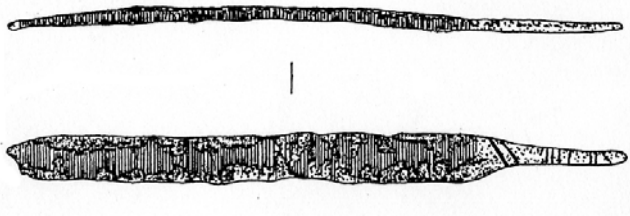
Les analyses polliniques, réalisées au laboratoire de chronoécologie de Besançon, permettent d'avancer l'existence de prairies et de cultures de céréales dans l'environnement immédiat de la Cité d'Affrique. Les principales essences d'arbres sont le noisetier, le chêne et le pin, le sapin, le charme, l'aulne, le tilleul et l'orme. La découverte de très nombreux fragments de meules (environ soixante-dix kilogrammes) en rhyolite, roche volcanique provenant d'une carrière située sur la commune de La Salle (88), atteste également de l'importance des céréales dans l'alimen-

tation. Ces meules évoquent la transformation du grain en farine et la fabrication de galettes. L'alimentation carnée des habitants a été déterminée par l'étude de plus de trente mille fragments osseux en débris de cuisine. Le nombre minimum d'animaux consommés sur les quatre cents mètres carrés récemment fouillés s'établit comme suit : 32 porcs, 17 bovins, 14 moutons et chèvres, 6 chiens, 4 chevaux, 2 chevreuils, 2 lièvres, 1 castor. Il s'agit donc essentiellement d'animaux d'élevage, les produits de la chasse n'entrant que pour 5 % dans l'alimentation. C'est à l'activité de boucherie et au travail de découpe de la viande qu'il faut attribuer les grands couteaux recueillis dans les habitations, outils qui ont laissé des traces sur nombre d'ossements d'animaux. La découverte de fragments de faisselles, vases en terre cuite percés de nombreux trous pour l'évacuation du petit-lait témoigne de la consommation de fromage.

LA PRODUCTION ARTISANALE

Les vestiges d'activités artisanales diverses, concernant notamment le travail du bronze et du fer, la confection de vêtements et des travaux de menuiserie et de vannerie sont particulièrement nombreux sur le site.

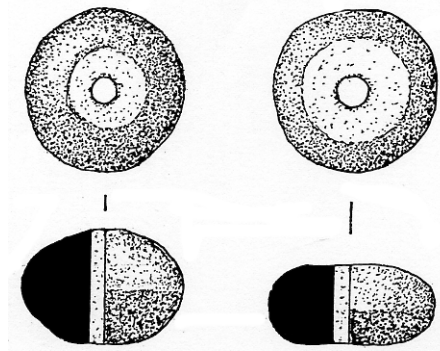
La métallurgie du bronze semble avoir été la production majeure. Des fragments de creusets, des gouttes de bronze qui correspondent à la solidification des projections de l'alliage en fusion quand il est versé dans les moules, des jets de coulées ont été retrouvés en grande quantité. Des lanières de fines tôles de bronze portant des traces de découpe évoquent la fabrication de petits objets comme les fibules et les boucles d'oreilles. Des moules à bracelets en terre cuite prouvent que ces objets de parure étaient fabriqués sur place. Les outils nécessaires à la finition et à la décoration de ces objets comme la lime, le poinçon et le ciseau ont également été retrouvés.



4. Lime en fer.

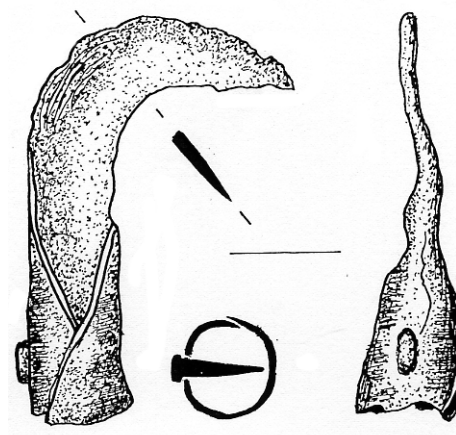
L'activité de forge est attestée par la découverte de nombreuses scories de fer. Les outils indispensables aux travaux quotidiens, tels que les haches, serpettes, couteaux et clous sont fabriqués à partir de petits lingots de fer.

La confection de vêtements et l'artisanat du textile sont aussi mis en évidence. Les multiples fusaïoles en terre cuite utilisées pour lester les fuseaux évoquent le filage de la laine, du chanvre et du lin alors que les pesons de tisserands assurent du tissage des étoffes. Plusieurs aiguilles à chas en bronze ont été utilisées pour les travaux de couture. Filage, tissage, couture, toutes les opérations de l'artisanat du textile sont donc présentes à la cité d'Affrique.



5. Fusaïoles en terre cuite.

Le travail du bois est souligné par plusieurs outils de menuisier comme les haches, l'herminette, la vrille et de nombreux clous et ferrures. Un couteau à lame recourbée est probablement un outil de vannerie, utilisé pour écorcer l'osier employé pour la fabrication de paniers et bourriches.

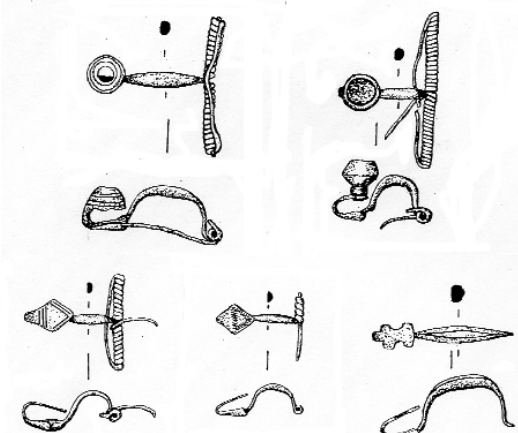


6. Outil de vannerie.

LES OBJETS DE PARURE

Les objets de parure, bijoux et accessoires de vêtements constituent l'essentiel du mobilier non céramique mis au jour dans les fouilles.

Les fibules (7), agrafes de vêtements qui se portaient par paires reliées par une chaînette, tiennent une place prépondérante. Presque toutes en bronze, elles présentent des éléments tournés en forme de timbale ou de cupule, très souvent ornées de perles d'ambre ou de corail fixées par une colle noire obtenue par distillation d'écorce de bouleau (des dizaines de boulettes de cette matière ont été retrouvées). L'une d'elle est ornée d'un cabochon en or identique à ceux retrouvés dans la sépulture de la princesse de Vix, en Bourgogne. Une série de quatorze fibules dont le pied, découpé dans une tôle de bronze, a la forme d'un losange parfois décoré au trémolo ou d'une double croix, constitue un ensemble unique en Europe. Les fibules de ce genre sont désormais dites du «type Messein» par les archéologues.



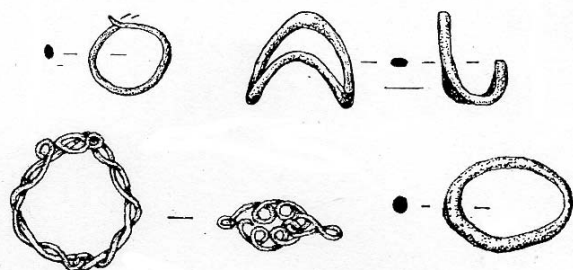
7. Fibules en bronze :

en bas, celles dites de «type Messein».

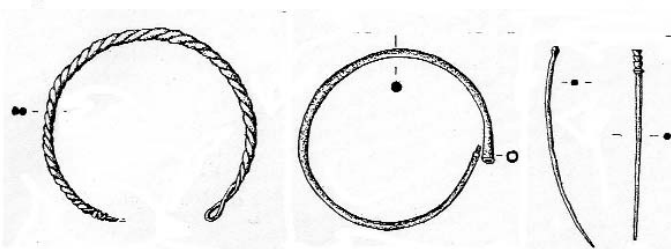
Les boucles d'oreilles (8) ont la forme d'une barque décorée de deux lignes de points obtenus au repoussé ou d'un anneau ouvert dont une extrémité est très effilée. Elles sont également en bronze.

Les bagues (8) sont faites d'un anneau parfois coudé ou de deux fils de bronze entrelacés.

Les bracelets (9) ont des systèmes de fermeture à crochet ou à emboîtement. D'autres, en lignite, ont une forme dite en «rond de serviette».



8. Boucle d'oreilles et bagues en bronze.

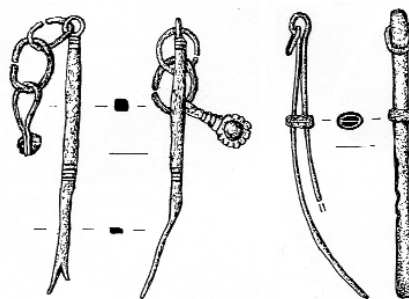


9. Bracelets et épingles de voile en bronze.

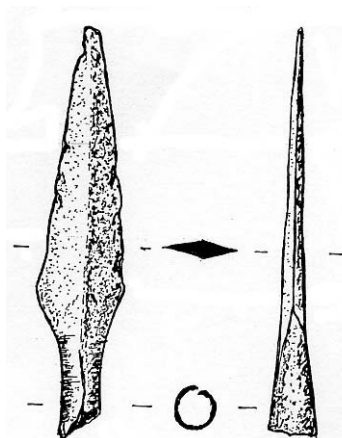
Les perles en verre bleu ont une forme sphérique. D'autres, en jayet, sont cylindriques. Un exemplaire unique, en lignite, a la forme d'un tonnelet. Une perle en ambre a également été retrouvée.

Les épingles de voiles, (9) présentes à plusieurs dizaines d'exemplaires, possèdent le plus souvent une tête conique ou hémisphérique précédée de cannelures. L'une d'elles est décorée d'une perle de corail fixée par une colle noire.

Les objets de toilette comprennent le coupe-ongle dont le manche est décoré d'incisions parallèles et qui se termine par une pointe bifide tranchante, la pince à épiler où coulisse un anneau de serrage et le cure-ongle. Tous ces objets sont en fer et souvent munis de chaînettes de fixation à une lanière de cuir.



10. Objets de toilette : coupe-ongles et pince à épiler.



11. Pointe de flèche en fer.

Elles sont peu nombreuses et se résument à un talon de lance, deux pointes de flèches en fer (11) et une troisième en bronze à douille interne. La céramique tient une place considérable dans le mobilier mis au jour dans les fouilles : plus de 100 000 tessons de poterie ont été répertoriés sur 400 m². Toutes les formes sont présentes : assiettes, gobelets, écuelles, jattes, amphores... Certaines sont partiellement décorées de motifs géométriques, d'autres sont recouvertes de peinture rouge.

LES PRODUITS D'IMPORTATION ET LES CIRCUITS COMMERCIAUX

Certaines matières utilisées pour la confection des objets de parure montrent que la Cité d'Affrique est intégrée dans les circuits commerciaux à longue distance. Le corail provient de Méditerranée, l'ambre est recueilli sur les rives de la mer Baltique. Le lignite serait originaire d'Allemagne alors que le verre bleu serait produit sur le pourtour méditerranéen. La pointe de flèche en bronze de forme pyramidale et à douille interne est une production grecque. Enfin, les amphores sont originaires de Marseille et de la région d'Orange. Des objets identiques à ceux découverts à la Cité d'Affrique sont connus sur des sites de la même époque dans plusieurs régions de France ou à l'étranger. C'est le cas en particulier en Bourgogne (Vix, Mont Laussois, Bragny-sur-Saône), en Champagne (Chouilly, Vert-la-Gravelle), en Alsace (Brumath, Haguenau), en Franche-Comté (Salins). On les connaît également en Suisse et dans le sud-ouest de l'Allemagne.

À l'époque où la Cité d'Affrique a été édifiée, une civilisation de « princesses » est établie dans le nord-est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. Ces personnages sont connus grâce à leurs sépultures d'une grande richesse. Les défuntes sont enterrées dans une chambre funéraire, sous tumulus, avec leur char de parade, leurs bijoux en or et un service à boire. Les plus célèbres sont celles d'Hochdorf, en Allemagne, où la tombe contenait un bol en or et neuf cornes à boire plaquées d'or et celle de Vix en Bourgogne, où la sépulture abritait un cratère de facture grecque, décoré de masques de gorgones et d'un cortège de fantassins.

Une nécropole tumulaire aristocratique, contenant plusieurs tombes à char, est connue à Diarville, à proximité de la colline de Sion. Des femmes y sont enterrées dans la caisse d'un char à quatre roues avec leurs bijoux en bronze et en or, certaines avec un service à boire. Ces « princesses celtes » sont considérées comme les chefs suprêmes d'une principauté, véritable état autochtone dont les élites seraient organisées sur un principe matriarcal. Elles détiennent le pouvoir politique qui a décidé la construction de la Cité d'Affrique, œuvre colossale qui représente plus de 100 000 journées de travail, et probablement l'implantation contemporaine de l'aire de stockage de céréales de Gondreville-Fontenoy-sur-Moselle.

LE MOT «AFFRIQUE»

La Cité d'Affrique a été occupée pendant tout le V^e siècle et une partie du IV^e siècle avant notre ère. Elle est ensuite abandonnée. Au XIII^e siècle, des travaux sont entrepris sur les fortifications sur ordre du duc de Lorraine qui est condamné à les arrêter en 1257. Divers objets de cette époque ont été mis au jour dans les fouilles, notamment de la céramique, une pointe de flèche et des boucles de ceinture ainsi qu'un denier d'argent nivernais de la comtesse Mahaut qui a battu monnaie de 1257 à 1267. C'est en 1532, dans un acte de fondation de messe en l'église de Ludres qu'apparaît pour la première fois par écrit le titre de « comte de Ludres et d'Affrique » dont Nicolas de Ludres, seigneur du lieu, s'était paré depuis 1520. Nicolas avait participé aux guerres d'Italie avec Louis XII et fut armé chevalier lors de la victoire d'Agnadel sur les

Vénitiens. Il joua également un rôle important dans la campagne du duc Antoine contre les Rustauds. C'est lui qui fit appeler l'enceinte de Messein «Cité d'Afrique». La famille de Ludres est en effet originaire de Bourgogne et y aurait possédé, sur la commune de Flavignerot, l'enceinte protohistorique appe-

lée mont Affrique (en patois bourguignon «affrique» signifierait abrupt, escarpé). Nicolas a donc choisi ce nom d'Afrique en souvenir des vieilles terres bourguignonnes de sa famille. À partir de 1550, tous les aînés et cadets de la maison de Ludres se feront appeler «comte de Ludres et d'Afrique».